

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réglementation de la circulation à l'occasion du Goziéval, le carnaval du Gosier

GOSIER, LE 22 JANVIER 2014 — Jean-Pierre DUPONT, Maire du Gosier informe la population et particulièrement les riverains du bourg que la circulation sera réglementée le dimanche 2 février de 12h à 22h à l'occasion du Goziéval, le carnaval du Gosier.

Le circuit du défilé est le suivant :

Départ : Belle-Plaine - Farraux - Boulevard du Général de Gaulle - Montauban.

Arrivée : Stade Roger Zami de Montauban.

- La circulation et le stationnement sont strictement interdits sur le circuit du défilé de 12h à 22h.
- La circulation sera réglementée dans l'agglomération. Des déviations seront mises en place au niveau de la rue du Docteur Hélène (pôle administratif), de Belle-Plaine et de la route des hôtels (CD 119) de 12h à 21h.
- L'utilisation de bouteilles en verre est strictement interdite pendant toute la durée de la manifestation.
- Les contrevenants aux dispositions de l'arrêté n° 2014 / 40 seront sanctionnés et poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Renseignements :

Direction des affaires culturelles et touristiques 0590 85 90 60